



# RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction de l'Éducation et de la  
Vie des Lycées  
Service du Numérique Educatif

Dossier suivi par :  
Sébastien CERZUELA  
04 88 73 79 35

Mesdames, Messieurs les Proviseurs,  
Directrices et Directeurs des lycées publics  
et privés de la Région Provence-Alpes-  
Côte d'Azur

Marseille, le 28 août 2023

N/Réf. : EM/FB/23-94

Objet : Dispositif "L'e-C – Manuels numériques" – Tablettes numériques 2023

Madame le Proviseur, Monsieur le Proviseur,  
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du dispositif "L'e-C – Manuels numériques" vous trouverez ci-après différentes informations relatives aux tablettes numériques à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2023.

## 1) **Tablette 2023**

Les tablettes qui seront fournies cette année comportent des améliorations au niveau des performances techniques. Ce nouveau modèle dispose ainsi d'une capacité de stockage doublée, atteignant désormais 128 Giga-octets, offrant de ce fait davantage d'espace pour les besoins des manuels numériques. L'autonomie a également été optimisée pour atteindre 15 heures en utilisation active, et l'écran certifié a été renforcé pour une meilleure robustesse. Un lien vers la nouvelle configuration du dispositif est disponible ici [[Lien nouvelle configuration](#)], pour vous permettre de découvrir l'ensemble des améliorations apportées.

Page 1 / 4

Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57  
Télécopie : 04 91 57 51 29  
[www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)

Dans le but de simplifier la mise en œuvre et l'accès aux dispositifs, la Région a développé un ensemble d'applications préinstallées sur les tablettes 2023 :

- L'application nommée « Assistant de démarrage manuels numériques », est un didacticiel qui a pour but d'accompagner les usagers à la mise en route des manuels numériques sur les tablettes, selon trois étapes essentielles pour le bon fonctionnement du dispositif : Installer les lecteurs, Charger les manuels, Lire les manuels [[Lien description application](#)].
- L'application Android l'eC – Région SUD. Cette application conçue spécialement par la Région, est préinstallée sur la tablette depuis le modèle 2020, et également disponible sur le Playstore Android ; elle facilite d'une part le chargement des manuels numériques et d'autre part centralise leur accès à partir d'une interface unique [[Lien description application](#)].
- L'application Atrium-Sud est un raccourci permettant d'accéder à l'E.N.T régional [[www.atrium-sud.fr](http://www.atrium-sud.fr)].
- L'application CartoSud est un « GPS » de l'orientation. Elle permet aux lycéens de simuler des projets de formations et de métiers sur une carte interactive. Les lycéens accèdent de façon ludique à toutes les informations et actualités régionales, ainsi qu'à l'ensemble des aides proposées par la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette application est également accessible en ligne depuis le site <https://www.orientation-regionsud.fr/>
- L'application e-Pass Jeunes est une application mobile mise en place par la Région SUD-Provence-Alpes-Côte d'Azur pour faciliter l'accès des jeunes à la culture et au sport. [[Lien description du dispositif](#)]
- L'application JITSY meet permet d'accéder au service de visioconférence JITSY proposé sur Atrium [<https://www.atrium-sud.fr/jitsy>].

## 2) Bénéficiaires 2023

Sont bénéficiaires au titre de l'année scolaire 2022/2023, les nouveaux élèves entrants, scolarisés dans votre établissement en :

- secondes générales et technologiques,
- secondes baccalauréat professionnel,
- première année de CAP.

Les élèves redoublants de 2022/2023 sont en toute logique déjà équipés s'ils étaient scolarisés dans votre établissement. S'ils viennent d'un autre établissement de la région, il conviendra de s'assurer que celui-ci a déjà doté l'élève d'une tablette à la précédente rentrée. Si ce n'est pas le cas, il conviendra de lui fournir une tablette du modèle 2023.

Il conviendra également d'équiper les élèves de première et terminale en provenance d'un autre établissement, et qui n'auraient pas déjà été équipés en 2022. Afin de préserver une homogénéité d'équipement des élèves d'un même niveau, il conviendra d'équiper ces élèves en priorité de la tablette du modèle 2022. Celle-ci devra être prélevée sur le stock restant de l'établissement.

Sont également bénéficiaires, les nouveaux professeurs affectés à votre établissement, et qui n'auraient pas déjà été équipés dans un précédent lycée de la région.

Une fois l'ensemble des bénéficiaires dotés, le stock restant a vocation à équiper sous votre responsabilité :

- De façon définitive les nouveaux élèves et professeurs titulaires arrivant en cours d'année.
- De façon temporaire sous forme de prêt sur toute durée, les élèves en attente d'équipement, les professeurs remplaçants, et tout personnel dont vous jugerez l'équipement utile. Pour cela, il est recommandé d'utiliser soit les tablettes du modèle 2021 si vous en disposez en stock, soit les tablettes des années suivantes.

Par ailleurs, il convient d'être attentif sur les durées de garantie des tablettes qui seront distribuées dans votre établissement, dès lors que :

- Les tablettes modèles 2020 ne disposent plus de garantie.
- Les tablettes modèles 2021 ne disposent plus que de 1 ans de garantie.
- Les tablettes modèles 2022 ne disposent plus que de 2 an de garantie.

S'agissant des professeurs équipés des premiers modèles, dont la garantie a expiré, il conviendra d'effectuer un remplacement uniquement à la panne sur remise du matériel défectueux et d'une attestation sur l'honneur signée [[Lien attestation sur l'honneur](#)].

Les tablettes ainsi récupérées feront l'objet d'une campagne d'enlèvement dans le cadre du recyclage.

Pour en assurer le suivi, le remplacement de la tablette hors d'usage devra être saisi dans l'outil de gestion des tablettes : [<https://lec.com-network.fr/backoffice/>]. La procédure de déclaration d'une tablette hors d'usage est disponible sur le lien suivant [[Lien procédure déclarer et remplacer une tablette HS](#)]

### 3) Chartes de cession

Ces chartes conditionnent obligatoirement la cession de l'équipement à l'élève et au professeur. Ces chartes sont accessibles sur le site Atrium dédié : [[Lien chartes](#)]

#### 4) Protocole de distribution

Vous trouverez en suivant le lien ci-après, les modalités de distribution des équipements aux élèves : [[Lien notice distribution](#)]. Le dépliant explicatif a été intégré en usine dans la boîte de la tablette pour en simplifier la distribution.

Dans le respect de l'autonomie de l'établissement, chaque lycée assure la distribution des équipements une fois livrés, selon l'organisation pratique qu'il juge la plus adaptée ; dans ce cadre, la notice ci-avant vous propose un processus de distribution type; le lycée pourra notamment déterminer le ou les jours de distributions aux élèves et professeurs.

La charte s'inscrit pour sa part dans un circuit de signature simplifié sans aller-retour avec la Région à des fins de réduction des délais.

Enfin, l'outil de gestion de l'affectation des tablettes est disponible à l'adresse suivante : <https://lec.com-network.fr/backoffice/> ; il vous permettra également l'élaboration des listes d'attribution certifiées à adresser impérativement à la Région à l'issue des distributions.

#### 5) Livraisons des tablettes et accessoires

Les livraisons des tablettes et de leur étui, s'effectueront dans les établissements à compter du 28 août 2023 et ce pendant trois à quatre semaines.

Les dates et quantités des livraisons attendues sont consultable sur le site dédié à la gestion des tablettes (<https://lec.com-network.fr/backoffice/>)

La date de livraison dans votre établissement vous est communiquée par la société COM NETWORK, titulaire du marché Région.

Je vous invite à visiter le site <https://www.atrium-sud.fr/web/manuels-numeriques-411137/presentation> qui reprend et détaille les éléments ci-avant, et à utiliser l'adresse ci-après pour toute demande complémentaire : [l-ec@maregionsud.fr](mailto:l-ec@maregionsud.fr)

En vous remerciant par avance de votre collaboration et en vous souhaitant une bonne rentrée scolaire, je vous prie d'agréer, Madame le Proviseur, Monsieur le Proviseur, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'Éducation et  
de la Vie des Lycées

**Eric MAZO**

Page 4/ 4

Hôtel de Région  
27, place Jules-Guesde  
13481 Marseille Cedex 20  
Téléphone : 04 91 57 50 57  
Télécopie : 04 91 57 51 29  
[www.maregionsud.fr](http://www.maregionsud.fr)